



Délibération n°2024-161

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 14 novembre 2024)

Date de convocation : 04/11/2024
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 29
Nombre de délégués votants : 31

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 14 novembre 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CARREY, Daniel M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, Mme CLAVIER Hélène, M. LAURENT Jean-François représente M. DAGUERRE Robert, M. ESQUER Philippe, M. PINOUT Bernard représente M. GARROCQ Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LEGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, M. PARIS Rémi, Mme POUYMIROU-BOUCHET Nadège, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSE Bernard

Absents ou excusés : M. CACHELOU Yoann, M. DESSEIN Michaël, M. GABASTON Jean-Pierre, M. REGNIER Jean-François,

Pouvoirs : M. DESSEIN Michaël donne pouvoir à M. MONGAUGÉ Jean-Luc
M. REGNIER Jean-François donne pouvoir à M. BARBAN Jean-Louis

Secrétaire de séance : M. BARBAN Jean-Louis

OBJET : BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°2024-4

RAPPORTEUR : Fernand MARTIN, Vice-Président

Par délibération n°2024/59 en date du 4 avril 2024, le budget primitif du budget principal de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau a été approuvé.

Il a successivement été modifié par délibération n°2024-83 du 06 juin 2024, par délibération n°108 du 18 juillet 2024 et par délibération n°140 du 1^{er} octobre 2024.

Aujourd'hui, il convient de réajuster les autorisations budgétaires afin notamment :

- d'ajuster des crédits tant en fonctionnement qu'en investissement pour les coûts de raccordement au réseau de chaleur chaufferie-bois de la Maison Intercommunale des Services transmis récemment par la commune de Laruns,

- d'ajuster les crédits de taxes foncières 2024 (+ 3 431,20 € par rapport aux prévisions),

- d'ajuster le coût de l'étude de programmation pour requalifier le site de la Falaise aux Vautours situé à Aste-Béon (+26 600€ par rapport aux prévisions).

Décision modificative N°2024-4

Fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
Article (Chapitre) - Opération	N° Opération	Code fonction	Montant	Article (Chapitre) - Opération	N° Opération	Code fonction	Montant
60612 (012) - Energie, électricité, gaz		66	11 060,09 €				
63512 (011) - Taxes foncières			3 431,20 €				
6815 (68) - Dotation aux provisions pour risques et charges		20	- 14 491,29 €				
Somme			0,00 €				

Investissement							
Dépenses				Recettes			
Article (Chapitre) - Opération	N° Opération	Code fonction	Montant	Article (Chapitre) - Opération	N° Opération	Code fonction	Montant
21538 (21) - Réseaux divers		66	11 169,84 €				
2031 (20) - Frais d'études	1476	61	26 600,00 €				
2313 (23) - Constructions	1572	633	- 37 769,84 €				
Somme			0,00 €				

Le rapport entendu,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte le présent rapport ;

APPROUVE la décision modificative n°4 du budget principal de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

